

[Text]

contained in the Canada Shipping Act, Part I. So we would have an anomaly between the two. The most appropriate way to do that would be by way of the Canada Shipping Act, Part I.

Senator MacDonald (Halifax): If that were considered to be desirable.

Mr. Manery: Yes.

Senator Muir: Mr. Thacker, like Senator MacDonald, I am pleased to see you here again. You usually have all of the answers. You do your homework and are well prepared. I have only a couple of questions to ask you.

Mr. Manery keeps referring to the Great Lakes. When the bill was drafted consideration was given to the west coast and the east coast.

Many cruise ships go into Sidney Harbour. As I understand it, this bill will have no effect whatsoever on the number of cruise ships going into Sidney Harbour. Some remain in Sidney Harbour for four or five days, which means a great deal to the local economy. Will this bill affect that in any way?

Mr. Thacker: Definitely not, Senator Muir. International cruise ships are always welcome. This bill only applies to ships that go from one Canadian port to another, what is called our domestic coast. So there is no worry on that at all.

Senator Muir: I am glad to have that answer. I remember an older gentleman who used to be here who always said "never ask a question unless you know the answer".

Mr. Thacker: I have been in the courts and been burnt many times when I did not follow that rule.

The Chairman: If there are no further questions, allow me to thank the witnesses on behalf of the members of the committee.

Since no other witnesses are scheduled to appear before the committee this morning, the meeting is adjourned. The next meeting of the committee will be on Tuesday, May 17, 1988 at 9.30 a.m.

The committee adjourned.

[Traduction]

tions sur la propriété se trouvent dans la Partie I de la Loi sur la marine marchande du Canada. La même réalité n'aurait pas la même portée dans les deux textes législatifs. Il serait donc plus sage de changer la Partie I de la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Si c'était jugé souhaitable.

M. Manery: Bien sûr.

Le sénateur Muir: Monsieur Thacker, tout comme le sénateur MacDonald, je suis heureux de vous revoir parmi nous. Vous avez habituellement réponse à tout. Vous êtes consciencieux et vous vous êtes bien préparé. Je n'ai que quelques questions à vous poser.

M. Manery ce cesse de parler des Grands Lacs. Pourtant, au moment de la rédaction du projet de loi, on songeait plutôt à la côte Ouest et à la côte Est.

Un grand nombre de navires de croisière accostent au port de Sidney. Si je comprends bien, ce projet de loi ne limitera en rien leur nombre. Certains d'entre eux y séjournent pendant quatre ou cinq jours, ce qui aide énormément à l'économie locale. Cette mesure aura-t-elle un effet négatif quelconque?

M. Thacker: Absolument pas, sénateur Muir. Les navires de croisière internationale sont toujours les bienvenus. Ce projet de loi ne s'applique qu'aux navires qui vont d'un port canadien à un autre, ce que l'on appelle notre cabotage. N'avez donc aucune crainte.

Le sénateur Muir: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Je me souviens d'un vieux monsieur qui avait l'habitude de nous recommander ici même de ne jamais poser de questions à moins d'en connaître la réponse.

M. Thacker: Devant les tribunaux, je me suis mordu les doigts plusieurs fois pour avoir désobéi à cette règle.

Le président: S'il n'y a plus de questions, permettez-moi de remercier les témoins au nom des membres du Comité.

Comme aucun autre témoin ne doit comparaître devant le Comité ce matin, la séance est levée. La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 17 mai 1988 à 9 h 30.

La séance est levée.